

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Vif succès de l'introduction sur Alternext à Paris : les robots Witbe entrent en Bourse !



**ALWIT**  
**LISTED**  
**ALTERNEXT**

- › Offre sursouscrite à 171%
- › Placement total de 15,4 M€ après exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation, dont 8,0 M€ d'augmentation de capital
- › Prix de l'action fixé à 9,68 €, en milieu de fourchette
- › Claw-back portant sur 47 432 titres afin de servir les ordres A1 à 100% dans le cadre de l'OPO
- › Début des négociations le 18 avril 2016

---

#### Paris, le 13 avril 2016

Witbe annonce le succès de son introduction en Bourse sur le marché Alternext Paris d'Euronext.

La demande globale en milieu de fourchette s'est élevée à 2 059 569 titres, issue de nouveaux investisseurs, dont 86,0% pour le placement global (provenant de 50 investisseurs institutionnels) et 14,0% pour l'offre à prix ouvert, soit un taux de souscription total de 171%.

Le Conseil d'administration de Witbe, réuni ce jour, a fixé le prix d'introduction à 9,68 € par action, correspondant au milieu de la fourchette indicative du prix de l'offre. La demande globale ressort ainsi à environ 19,9 M€. Compte-tenu de la demande de titres, la clause d'extension portant sur 180 807 Actions Cédées Complémentaires a été intégralement exercée.

Au total, l'opération s'est ainsi traduite par l'émission de 826 447 actions nouvelles, représentant une augmentation de capital d'un montant brut d'environ 8,0 M€, et par la cession de 767 668 titres de la part de certains actionnaires historiques (dont 378 934 au titre des Actions cédées Initiales ; 180 807 actions au titre de l'exercice intégral de la clause d'extension à travers des Actions Cédées Complémentaires et enfin 207 927 actions au titre de l'exercice intégral de l'option de surallocation portant exclusivement sur des Actions Cédées Supplémentaires), représentant un montant de cessions de 7,4 M€ (dont 3,7 M€ au titre des cessions initiales, 1,8 M€ au titre de la seule clause d'extension et 2,0 M€ au titre de l'Option de surallocation).

La capitalisation boursière de Witbe ressort ainsi à 37,1 M€ sur la base d'un capital composé de 3 827 853 actions. Les négociations des titres Witbe sur le marché Alternext à Paris débuteront le 18 avril 2016.

A la vue de la demande exprimée, la Société n'a pas souhaité la mise en œuvre d'un contrat de stabilisation ce qui a conduit le syndicat bancaire à exercer immédiatement l'Option de surallocation qui lui avait été consentie par deux actionnaires financiers historiques portant sur 207 927 Actions Cédées Supplémentaires.

## Marie-Véronique Lacaze, Président-Directeur Général de Witbe, déclare :

« Nous sommes très heureux d'être parvenus à mobiliser tant de personnes autour de notre projet. Je remercie chaleureusement tous les nouveaux actionnaires professionnels ou particuliers qui vont nous accompagner, longuement je l'espère, dans notre réussite. Je tiens également à remercier toute l'équipe qui nous a accompagnés dans ce projet ainsi que tous nos collaborateurs qui, grâce à leur implication au quotidien, ont permis à cette opération d'être un très grand succès. Les fonds levés nous permettront d'accélérer le déploiement commercial de notre offre, de conforter notre leadership technologique et d'accroître notre notoriété et notre visibilité. »

## 2016 - 2020 : un objectif de forte accélération de la croissance de l'activité

Le produit de l'augmentation de capital réalisée à l'occasion de l'introduction en Bourse de Witbe dote la société de ressources financières pour mettre en œuvre sa stratégie de développement, qui repose sur trois axes :

- **Conforter sa position de leader technologique<sup>1</sup>**, en continuant de développer de nouveaux produits, d'industrialiser son offre et d'intégrer de nouvelles technologies d'analyse des données (big data) ;
- **Etendre le déploiement international de l'offre**, à travers l'augmentation des forces commerciales de vente directe, en priorité aux États-Unis pour y développer les comptes « Telcos » mais également pour élargir à l'international le marché des grandes entreprises jusque-là principalement français, et à travers la mise en œuvre d'une politique active de vente indirecte ;
- **Développer la notoriété et la visibilité du Groupe**, en mettant en œuvre une politique de communication pro active. L'équipe dédiée aura également pour mission de concevoir tous les outils marketing nécessaires pour accompagner le réseau de partenaires devant notamment accompagner le développement commercial du groupe sur de nouveaux marchés géographiques.



## Partenaires de l'opération



Listing sponsor



Chefs de File associés et Teneurs de livre associés



Conseil juridique



Conseil en communication financière

1. Cette affirmation de la Société se fonde sur l'avance technologique acquise au cours de 15 années de développement dans le domaine de la QoE permettant au Groupe de disposer à ce jour sur le marché, de la seule offre de QoE multi-services (voix, données et vidéo), multi-réseaux et multi-devices du marché intégrant des fonctionnalités uniques (notamment le SmartPing et le Witbe Video Mos).

## A propos de Witbe

Witbe développe et commercialise des technologies permettant d'analyser la qualité réellement perçue par l'utilisateur des services et des applications proposés par les opérateurs et les fournisseurs de contenus et de services numériques.

Les Robots Witbe, dont les composantes logicielles intègrent des algorithmes propriétaires, sont au cœur de ces technologies. Ils reproduisent, 24h/24 et 7j/7, des actions types d'utilisateurs : regarder une vidéo à la demande sur une tablette, se connecter à son compte bancaire sur un PC, réaliser un achat en ligne depuis un mobile, etc. De manière proactive, ils détectent en temps réel toute dégradation ou dysfonctionnement de service, alertent le fournisseur, analysent les causes et permettent ainsi de réduire les périodes d'indisponibilité et d'améliorer la qualité réellement délivrée à l'utilisateur final.

Les Robots Witbe et les technologies associées sont aujourd'hui adoptés et utilisés par plus de 300 clients dans 45 pays à travers le monde, dont les plus grands opérateurs télécoms mondiaux Tier 1 (Orange, Deutsche Telekom, Telefonica, Bell Canada, etc.), les plus grands câblo-opérateurs (Comcast, Rogers, etc.), ou de grandes entreprises (banques, groupes d'assurance, etc.).

Plus d'information sur [www.witbe.net](http://www.witbe.net)



### Contact Witbe

**Marie-Véronique Lacaze**  
**Président-Directeur Général**  
investors@witbe.net

### Contact investisseurs

**Mathieu Omnes**  
Tél. : 01 53 67 36 92  
witbe@actus.fr

### Contact presse

**Nicolas Bouchez**  
Tél. : 01 53 67 36 74  
nbouchez@actus.fr

# CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

## Prix de l'offre

Le prix de l'offre à prix ouvert et du placement global est fixé à 9,68€ par action.

## Répartition de l'offre

- › 1 426 145 actions allouées aux investisseurs institutionnels dans le cadre du placement global (représentant environ 13 805,5 K€) ;
- › 167 970 actions allouées aux investisseurs individuels dans le cadre de l'offre à prix ouvert (représentant environ 1 625,5 K€) après exercice d'un claw-back portant sur 47 232 actions afin de servir à 100% les ordres A1 (de 10 à 200 actions). Les ordres A2 (au-delà de 200 actions) ne seront pas servis.

## Taille de l'offre

L'offre, d'un montant total de 15,4 M€ (après exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation), s'est traduite par :

- › l'émission de 826 447 actions nouvelles, représentant une augmentation de capital d'un montant brut de 8,0 M€ et
- › la cession de 767 668 titres de la part des actionnaires historiques financiers, représentant un montant de 7,4 M€ dont
  - › 3,7 M€ au titre des Actions Cédées Initiales,
  - › 1,7 M€ au titre de l'exercice intégral de la clause d'extension à travers la cession de 180 807 Actions Cédées Complémentaires, et
  - › 2,0 M€ au titre de l'exercice intégral de l'Option de surallocation à travers la cession de 207 927 Actions Cédées Supplémentaires.

## Répartition du capital et des droits de vote à l'issue de l'Offre (exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation inclus)

<u>Répartition du capital</u>	Avant l'Offre		Après l'Offre Émission à 100% et Actions Cédées Initiales et exercice de la clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	
	Nbre d'actions	% du capital	Nbre d'actions	% du capital
<b>ACTIONNAIRES</b>				
Jean-Michel PLANCHE	1 079 536	35,97%	1 079 536	28,20%
Marie-Véronique LACAZE	602 646	20,08%	602 646	15,74%
TANCRED VENTURES (1)	388 815	12,95%	388 815	10,16%
Mathieu PLANCHE	15 000	0,50%	15 000	0,39%
<b>Groupe familial Planche</b>	<b>2 085 997</b>	<b>69,50%</b>	<b>2 085 997</b>	<b>54,50%</b>
Odysée Ventures (Capital Proximités 2)	225 491	7,51%	0	0,00%
Saints Capital	502 177	16,73%	0	0,00%
<b>Investisseurs financiers</b>	<b>727 668</b>	<b>24,24%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Paul Rolland	24 370	0,81%	24 370	0,64%
<b>Autre membre du conseil d'administration (2)</b>	<b>24 370</b>	<b>0,81%</b>	<b>24 370</b>	<b>0,64%</b>
<b>Autres salariés (3)</b>	<b>72 870</b>	<b>2,43%</b>	<b>42 870</b>	<b>1,12%</b>
<b>Autres personnes physiques (4)</b>	<b>90 501</b>	<b>3,02%</b>	<b>80 501</b>	<b>2,10%</b>
Public			1 594 115	41,65%
<b>TOTAL</b>	<b>3 001 406</b>	<b>100%</b>	<b>3 827 853</b>	<b>100%</b>

(1) Société détenue par Jean-Michel PLANCHE et Marie-Véronique LACAZE à hauteur de 50% du capital et des droits de vote chacun. Il est précisé que M. PLANCHE et Mme LACAZE sont époux.

(2) En plus de Marie-Véronique Lacaze et Jean-Michel Planche.

(3) Soit après l'Offre, 9 salariés dont aucun ne détient plus de 0,57 % du capital.

(4) Soit après l'Offre, 28 personnes dont aucune ne détient plus de 0,57 % du capital.

## Répartition des droits de vote

ACTIONNAIRES	Avant l'Offre		Après l'Offre Émission à 100% et Actions Cédées Initiales et exercice de la clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	
	Nbre de droits de vote	% de droits de vote	Nbre de droits de vote	% de droits de vote
Jean-Michel PLANCHE	1 079 536	35,97%	1 656 895	30,00%
Marie-Véronique LACAZE	602 646	20,08%	1 205 292	21,83%
TANCRED VENTURES (1)	388 815	12,95%	777 630	14,08%
Mathieu PLANCHE	15 000	0,50%	15 000	0,27%
<b>Groupe familial Planche</b>	<b>2 085 997</b>	<b>69,50%</b>	<b>3 654 817</b>	<b>66,18%</b>
Odyssee Ventures (Capital Proximités 2)	225 491	7,51%	0	0,00%
Saints Capital	502 177	16,73%	0	0,00%
<b>Investisseurs financiers</b>	<b>727 668</b>	<b>24,24%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Paul Rolland	24 370	0,81%	48 740	0,88%
<b>Autre membre du conseil d'administration (2)</b>	<b>24 370</b>	<b>0,81%</b>	<b>48 740</b>	<b>0,88%</b>
<b>Autres salariés (3)</b>	<b>72 870</b>	<b>2,43%</b>	<b>63 740</b>	<b>1,15%</b>
<b>Autres personnes physiques (4)</b>	<b>90 501</b>	<b>3,02%</b>	<b>161 002</b>	<b>2,92%</b>
Public			1 594 115	28,97%
<b>TOTAL</b>	<b>3 001 406</b>	<b>100%</b>	<b>5 522 414</b>	<b>100%</b>

(1) Société détenue par Jean-Michel PLANCHE et Marie-Véronique LACAZE à hauteur de 50% du capital et des droits de vote chacun. Il est précisé que M. PLANCHE et Mme LACAZE sont époux.

(2) En plus de Marie-Véronique Lacaze et Jean-Michel Planche.

(3) Soit après l'Offre, 9 salariés dont aucun ne détient plus de 0,42 % des droits de vote.

(4) Soit après l'Offre, 28 personnes dont aucune ne détient plus de 0,80 % des droits de vote.

## Codes de l'action

Libellé : WITBE

Code ISIN : FR0013143872

Code mnémonique : ALWIT

Lieu de cotation : Alternext - Compartiment « Offre au public »

Classification ICB : 9537 - Software

## Calendrier de l'opération

**15 avril 2016** Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'offre à prix ouvert et du placement global.

**18 avril 2016** Début des négociations des actions Witbe sur le marché Alternext d'Euronext à Paris.

## Éligibilité des titres Witbe au PEA, PEA-PME et à la réduction fiscale ISF-PME

Witbe rappelle respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, les actions Witbe peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME.

L'augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en Bourse de Witbe satisfait également aux conditions d'éligibilité à la réduction d'impôt sur la fortune (ISF) au titre des investissements dans les PME. Les souscripteurs personnes physiques peuvent, le cas échéant, faire la demande d'état individuel auprès de la société, qui le leur délivrera jusqu'à atteinte du plafond légal applicable.

Afin de pouvoir bénéficier de cette réduction, les souscripteurs personnes physiques devront faire parvenir à la société un justificatif émis par leur intermédiaire financier attestant de leur souscription à des actions nouvelles Witbe émises à l'occasion de cette augmentation de capital.

Les demandes d'attestation devront être transmises à Witbe, au plus tard le 18 mai 2016, à l'adresse suivante :

- › par email : witbe@actus.fr ;
- › ou par voie postale :

ACTUS finance & communication  
- Etats individuels Witbe -  
52 rue de Ponthieu  
75008 PARIS

Les demandes d'état individuel seront traitées par ordre d'arrivée, selon la règle du premier arrivé, premier servi. Dès lors que le plafond applicable sera atteint, la société ne délivrera plus d'état individuel.

En tout état de cause, toute demande d'état individuel devra être transmise à Witbe dans les 30 jours calendaires suivant la date de règlement/livraison des actions nouvelles.

La société rappelle que la réduction d'ISF au titre des investissements dans les PME est également soumise au respect de certaines conditions par le souscripteur, si bien qu'il appartient à chaque souscripteur de vérifier que les critères d'éligibilité à ce dispositif fiscal s'appliquent à sa situation personnelle. Par ailleurs, les titres dont la souscription a ouvert droit à la réduction d'ISF ne peuvent pas figurer dans un PEA ou un PEA-PME.

## **Mise à disposition du prospectus**

Des exemplaires du prospectus visé le 30 mars 2016 sous le n°16-104 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du document de base enregistré le 15 mars 2016 sous le n°I.16-010 et de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de Witbe (Les Collines de l'Arche - Immeuble Opéra E - 92057 Paris La Défense Cedex - France) ainsi que sur les sites Internet de la société ([www.witbe.net](http://www.witbe.net)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## Avertissements

Le présent communiqué et les informations qu'il contient, ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'une offre de vente ou de souscription d'actions de WITBE dans un quelconque pays.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à WITBE ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions de WITBE peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. WITBE n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les États membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « Directive Prospectus »).

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant reçu le visa de l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les États membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par WITBE d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de WITBE sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de WITBE ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions de WITBE aux États-Unis ni dans aucun autre pays. Les actions de WITBE ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les actions de WITBE n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act. WITBE n'envisage pas d'enregistrer l'offre ou une partie de cette offre aux États-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux États-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Gilbert Dupont ou Portzamparc Société de Bourse (ou toute entité agissant pour leur compte), agissant en qualité d'agent de la stabilisation, au nom et pour le compte des Chefs de file Associés (l'« Agent Stabilisateur »), pourront, sans y être tenu, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 13 avril au 12 mai 2016, intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions de WITBE, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions de WITBE. Ces interventions sont susceptibles d'affecter le cours des actions de WITBE et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement.